**Proposition de modification du Règlement 5979**

La présente proposition de modification du Règlement modifie l’article 168 du Règlement dans la Chambre en ce sens que l’aide-mémoire sur la coopération entre la Chambre des Députés et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique européenne fera dorénavant partie intégrante du Règlement de la Chambre et figure en son annexe 2.

Cet aide-mémoire règle par exemple :

* l’information de la Chambre par le gouvernement,
* les prises de position par la Chambre,
* le contrôle du respect du principe de subsidiarité.